



Concours National Photo 2020



CAPA 1827

Préambule

Après avoir organisé le Concours National Photo 2019 pour le Photo Club « Reflets d'un Instant » de Pont Farcy, et pour répondre aux nombreuses demandes, j'ai décidé de poursuivre l'Aventure avec une équipe nouvellement constituée et fort motivée.

VOILÀ DONC LE CONCOURS NATIONAL PHOTO 2020

Il est organisé par l' Association régie par la loi de 1901.

Collectif des Amateurs de Photographies Artistiques

« CAPA 1827 »

Vous aurez sans doute remarqué le clin d'œil à **Robert Capa** (grand photo reporter) ainsi qu'à la date présumée de la première photo réalisée en France par Nicéphore Niepce. (1827)

La valorisation de l' Art Photographique, reste notre priorité

Les dates de l'exposition (**Journées du Patrimoine 19 et 20 septembre**) ainsi que le lieu prestigieux (**Haras National de Saint Lô dans la Manche**) sont intimement liés aux deux premiers thèmes du Concours: *Le Cheval et le Patrimoine*.

L'an passé nous avons tant aimé **vos Photos Animalières**, que nous espérons pour 2020 une grande mobilisation sur ce thème.

Les Photos en Studio et le Thème libre vous offriront une très grande liberté à votre esprit créateur.

Nous souhaitons à toutes et à tous de prendre plaisir en participant à ce Concours.

Pour le Collectif CAPA 1827

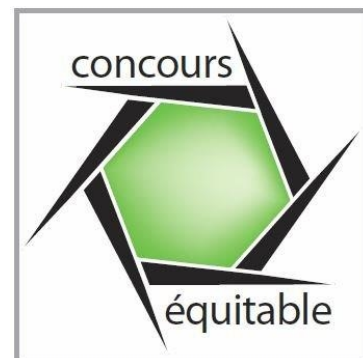
Le Président Robert ROUSSEL

Adresse Mail : capaphoto1827@free.fr

capaphoto1827@gmail.com



Concours National Photo 2020



CAPA 1827

Règlement du Concours

Ce concours adhère à la Charte «CONCOURS ÉQUITABLE»

Article 1 : Thèmes du Concours

Le « *Collectif des Amateurs de Photographies Artistiques* » CAPA 1827
organise le **Concours National Photo 2020 Couleur et monochrome**

GRATUIT et OUVERT A TOUTES A TOUS

Afin d'offrir une grande liberté de création nous avons choisi 5 Thèmes.

- **Le Cheval**
- **Le Patrimoine**
- **Photo animalière**
- **Photos en studio.**
- **Thème libre**

Il sera développé chacun de ces thèmes dans un document joint.

Article 2 : Participation

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation au Concours. Le fait de signer le bulletin de participation et d'envoyer une ou des photos oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, et à l'accepter dans son intégralité.

Article 3 : Modalités et format.

Les tirages devront impérativement être collés par le concurrent sur un support rigide ou un passe partout rigide de 30 X 40 Maximum dont l'épaisseur sera de 2 millimètres MAXIMUM

L'Image sur le support 30 X 40 doit avoir pour plus petite dimension 18 cm.

Aucune signature ni signe distinctif ne devront figurer sur le tirage, ou le support.

Aucun système d'accrochage, de sous-verre ou de cadre ne sera admis sous peine de voir la photo refusée par le Jury.

Au dos de chaque support, **en bas et à droite** l'étiquette (document joint) devra être **remplie et collée**.

ATTENTION :

Les envois ne respectant pas toutes ces modalités seront exclus du concours.

Article 4 : Conditions particulières.

Le Collectif organisateur se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler ce concours et / ou l'exposition en cas de force majeure sans qu'une indemnité puisse être réclamée.

La participation au concours est GRATUITE et ouverte à toutes et à tous.

Toutefois les frais de retour devront être obligatoirement couverts par **chèque uniquement** inclus dans l'envoi, il devra être rédigé à l'ordre de « **CAPA 1827** »

Le Président de l'Association organisatrice et les membres du Jury ne peuvent pas participer à ce concours.

Article 5 : Prix et classements.

Le concours est doté pour tous les thèmes confondus

d'un Grand Prix d'Excellence. (Trophée et diplôme)

d'un Prix « Jeune Photographe », (Trophée et diplôme)

d'un Prix « Club ». (Trophée et diplôme)

d'un Prix « Région Normandie » (Trophée et diplôme)

Ainsi qu'un 1^{er} Prix par Thème (Trophée et diplôme)

Des diplômes récompenseront les photos les mieux classées ainsi que celles ayant obtenu « un coup de cœur ».

Chaque photo primée en première place se verra attribuer une page dans le catalogue de l'exposition.

Des lots et cadeaux viendront compléter la remise des prix.

Les meilleures photos du Thème « Le Cheval » seront exposées sur un stand dans le cadre des épreuves nationales de sauts d'obstacles du 15 au 25 Octobre au Pôle Équestre du Haras de Saint Lô.

Les photos primées lors du Concours national photo 2019 de Reflets d'un instant ne peuvent être présentées.

Un participant ne pourra être récompensé plus de 2 fois.

Le Prix « **Jeune Photographe** » sera attribué au concurrent âgé de moins de 16 ans (attesté par la copie de sa carte d'identité) qui aura obtenu le meilleur classement pour une photo tous thèmes confondus.

Le Prix « **Club** » sera attribué au club totalisant **le meilleur cumul de points obtenus par 3 photographes distincts** (chacun pour la photo la mieux classée tous thèmes confondus).

Le Prix « **Région Normandie** » sera attribué au participant résidant en « **Région Normandie** » qui aura obtenu le meilleur classement tous thèmes confondus.

Chaque concurrent pourra présenter **4 photos Maximum** par Thème et pourra concourir dans tous les thèmes.

Tous les thèmes pourront être traités en Couleur ou Monochrome, en Numérique ou Argentique. Toutes les photos seront jugées ensemble, thème par thème.

Article 6 : Critères de jugement et palmarès

Chaque photographie sera jugée selon les critères suivants :

Respect du thème

Qualité artistique et Technique ainsi que composition de l'image

Présentation et qualité du tirage

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas sélectionner les images jugées hors sujet ou qui porteraient préjudice à l'esprit du concours ou à la **dignité d'une personne**.

Le jury sera composé de :

Gilbert GUILLOTIN « Meilleur Ouvrier de France » Président du Jury,
assisté de **Nicole GABRIEL (EFPP-EFIAP)** et de **Pierre ETIENNE (EFPP-EFIAP)** ainsi que d'un juge remplaçant.

Le jury se réunira la première semaine du mois d'août à Saint Vigor des Monts.(50)

Les juges sont totalement indépendants du Collectif organisateur.

En cas d'égalité de points c'est le président du jury qui tranchera.

LES DÉCISIONS DU JURY SERONT SANS APPEL.

Tous les participants seront informés individuellement de leurs classements avant le 20 Août 2020.

Article 7 : Exposition Publique des photos

L'Exposition réunissant les meilleures photos présentées à ce Grand Concours National 2020 sera ouverte gratuitement au public lors d'une Manifestation importante dans le cadre des Journées du Patrimoine les 19 et 20 Septembre 2020 au Haras de Saint Lô .

La remise des prix se fera en public lors du vernissage de l'Exposition,
le Samedi 19 SEPTEMBRE 2020 à la Salle d'expositions du Haras.

La présence des lauréats est très fortement souhaitée.

En cas d'absence du lauréat le trophée ou prix sera expédié au frais du candidat.

Le Collectif organisateur prend en charge dans les meilleures conditions la présentation et l'accrochage des tirages sélectionnés pour l'Exposition.

Malgré tout le soin pris par les organisateurs, le Collectif décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Article 8 : Utilisation des photographies

Dans le cadre de la promotion de ce concours le Collectif « CAPA 1827 » pourra utiliser les Photos primées pour la réalisation de documents. Le nom de l'auteur accompagnera de façon lisible l'image utilisée. Aucune rémunération ne sera due à ce titre. Ce droit d'utilisation ne dépassera pas 18 mois à compter de la remise des prix.

Afin de réaliser le catalogue de l'exposition il est demandé aux photographes de fournir, en même temps que leur inscription et l'envoi des tirages, les fichiers des photos en 1920 px pour la plus grande dimension, en 300 dpi et 2 MO maximum. Ces fichiers pourront être envoyés par mail ou par wetranfer à l'adresse suivante : capaphoto1827@free.fr ou capaphoto1827@gmail.com

Le catalogue sera remis aux photographes, aux partenaires de cette manifestation et sera à la disposition du public lors de l'expo.

Le Collectif organisateur s'interdit toute action commerciale avec l'une ou plusieurs des photos sélectionnées pour ce concours autre que la vente du catalogue indispensable au financement de la Manifestation.

Article 9 : Droit à l'Image

Les auteurs des photographies soumises à la sélection de ce Concours sont seuls responsables des droits relatifs aux images qu'ils présentent.

ATTENTION : dans le cas de personnes identifiables, mineurs ou adultes, il peut être souhaitable de remplir l'autorisation. (document fourni par l'organisateur).

Elle est **OBLIGATOIREMENT** signée par les 2 parents pour une photo d'un enfant mineur.

Article 10 : Dépôt des photographies.

Les tirages soumis à la sélection devront être reçus par les organisateurs

Avant le 31 JUILLET 2020

Ils doivent être déposés ou envoyés sous **emballage rigide** à l'adresse suivante :

**Robert ROUSSEL
CAPA 1827
La Bénouvière PONT-FARCY
50420 TESSY BOCAGE**

Les photos seront restituées dans un délai de 45 jours après l'Exposition ; sauf négociation particulière avec les auteurs ce qui permettra de prolonger ou d'écourter ce délai afin de répondre à une demande particulière

L'expédition retour des photos par la poste ne pourra se faire que :

- **Si l'emballage fourni le permet (*solidité*).**
- **S'il est accompagné de l'étiquette portant l'adresse de retour,**
- **Et si le chèque du montant de l'affranchissement est joint et suffisant.**

Les envois non accompagnés d'un chèque à l'ordre de « **CAPA 1827** » et couvrant la totalité des frais de retour ne pourront être retournés à leur expéditeur. Toutefois ils resteront disponibles jusqu'à fin Juin 2021 à l'adresse du Collectif après confirmation d'un rendez vous auprès du Président. Passé cette date ils entreront dans les archives du Collectif.

Fait à Pont Farcy le 14 / 03 / 2020

**Pour le Collectif «CAPA 1827»
Robert ROUSSEL**

Adresse mail : capaphot1827@free.fr
capaphot1827@gmail.com